

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0007244

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1765 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : SADIQI Nouredine

Date de naissance : 8/4/52

Adresse : Res. AL Qurtara, Al 6 1/2

Maison : 1

Tél. : 6661376161 Total des frais engagés : 537,70 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. Jihane EL ALAMI**  
Dermatologue Vénérologue

Date de consultation : 17/11/22

Nom et prénom du malade : ZIADI SANAA Age : 58

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Scabies

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : Scabies

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Maroc Date : 13 FEV. 2023

Signature de l'adhérent(e) : Dr. Jihane EL ALAMI

### VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie M22-0007244

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 1765

Nom de l'adhérent(e) : SADIQI Nouredine

Total des frais engagés : 537,70

Date de dépôt : 537,70

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/11/12	CIS		2000.00	Dr. Rhane EL ALAMI Dermatologue Venerologue

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12/11/22	337,70

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

## [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

## DEBUT D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

DATE DUE  
REVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

Dr. Jihane EL ALAMI

Dermatologue - Vénérologue

Maladies de la peau, des cheveux et des ongles.

Maladies sexuellement transmissibles

Allergies cutanées

Chirurgie dermatologique

Médecine esthétique et lasers

Diplômée en Dermatologie pédiatrique de la

Faculté de Médecine de Nantes (France)

DR. EL ALAMI JIHANE  
EJ

الدكتورة جهان العلمي

اختصاصية في الأمراض الجلدية والتناسلية

أمراض الجلد التبغير والأظافر

الأمراض المتنقلة جنسيا

حساسية الجلد

جراحة الجلد

الطب التجميلي - ليزر

دبلوم أمراض جلد الأطفال

جامعة نانت الفرنسية

## ORDONNANCE

Sanaa Zizi

Le : 15/11/2022

33,00x3

1/ Istagyne 200 mg

140 j p.t

16,60

Locapred veine 0,1%

\* 21 j p.t 5 ml

ROZEX 0,75 %

Gel pour application cutanée tube de 30 g

AMM N°90 DMP/21/NRQ

PPV: 87,10 DH

Distribué par SOTHEMA

B.P.N° 1,27182 Bouskoura - Maroc

6 118001 070510

LOCAPRED 0,1%  
CREME 115G  
P.P.V : 16DH60  
LOT : 22E008  
PER. JJB 2024  
6 118000 010951

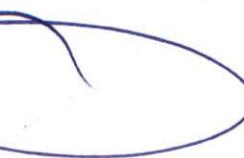
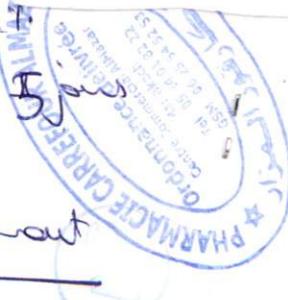
3/ Cisaparot gel levant  
135,00

\* 21 j

4/ Roget gel  
87,10

\* 21 j

135,00





أفراد 10

PPV :

33,00

LOT :

PER :



أفراد 10

PPV :

33,00

LOT :

PER :



أفراد 10

PPV :

33,00

LOT :

PER :